

AVENANT DE MODIFICATION

	DATE	AVENANT DE MODIFICATION N°
MAÎTRE DE L'OUVRAGE	OUVRAGE	DOSSIER ARCHITECTE N°
ENTREPRENEUR		
ARCHITECTE		

Conformément au paragraphe 6.2.2 de l'article CG 6.2 de CCDC 2 - 1994, le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur conviennent, par le présent avenant au contrat, de modifier l'ouvrage, le prix du contrat et le délai d'exécution du contrat de la façon décrite ci-dessous.

Description

Le prix du contrat est augmenté* diminué de _____ \$.

Le délai d'exécution du contrat est augmenté* diminué de _____ jours ouvrables.

* Biffer la mention inutile

RECOMMANDÉ PAR L'ARCHITECTE	NOM ET TITRE DU SIGNATAIRE	
	SIGNATURE	DATE
APPROUVÉ PAR L'ENTREPRENEUR	NOM ET TITRE DU SIGNATAIRE	
	SIGNATURE	DATE
APPROUVÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE	NOM ET TITRE DU SIGNATAIRE	
	SIGNATURE	DATE